



Décision n° 5/2022
MGr

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra et du Centre des Congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail :

- pour le remplacement d'un agent en congé maternité avec :
 - Madame LAMBERT Françoise en tant qu'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité flûte traversière, du 05 janvier 2022 au 13 avril 2022 ;
 - Madame SALZET Lucie en tant qu'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité flûte traversière, du 08 janvier 2022 au 16 avril 2022 ;
- pour le remplacement d'un agent en congé paternité avec :
 - Monsieur CARTIER Julien en tant qu'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité trompette, du 24 janvier 2022 au 12 février 2022 ;

Fait à Jonzac

Le 05 JAN. 2022

Le Président,
Monsieur Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

